

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN DU MARDI 7 JANVIER 2014**

Convocation du 2 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le 7 janvier, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FARCY Annick 1<sup>ère</sup> adjointe au maire.

**Présents** : M. VINCENT Maurice M. TOURGIS Lionel, (adjoints).

M. LOYANT Jean-Marie, Mme LE GAL Gaëlle, M. DEBACKER Pascal Mme HAMON Carole, M. GOUET Jérôme, Mme GODEROY Renée, Mme MARIE ROSALIE Christelle, M. BOSSIERE Georges, M. MOREAUX Jean-Marie.

**Absent excusé** : OGIER Hubert

Madame HAMON Carole est nommée secrétaire de séance.

Madame l'adjointe propose d'ajouter 1 délibération concernant la rétrocession de la voirie à la commune à la fin des travaux de construction du lot Calvados Habitat.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu conseil municipal du 15 octobre 2013 : erreur concernant les présents : Madame LE GAL Gaëlle était présente.

Les membres du conseil constatent que des pages du registre du conseil municipal ont été changées par la secrétaire concernant les comptes rendus des 17 septembre et 15 octobre 2013. Comptes rendus reçus par les conseillers non identiques à ceux du registre.

Ce compte rendu ainsi modifié et remarques faites est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE**

### **Urbanisme :**

- Trois certificats d'urbanisme ont été délivrés
- Trois DIA ont été signées, pas de droit de préemption
- Deux permis de construire ont été déposés (dont 1 refusé précédemment)
- Deux déclarations préalables

## **INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

Madame l'adjointe informe qu'il n'y a pas d'information particulière depuis la dernière séance de conseil municipal

## **QUESTIONS COMMUNALES**

### **► Nom des rues des nouveaux lotissements :**

- Lotissement « **Le Lieu Castel – 1<sup>ère</sup> tranche** »

Rue Mozart – Rue Saint Saëns – rue Schubert – Rue Verdi – Impasse Vivaldi – Impasse Rameau – Rue Pauline Viardot (lot Calvados Habitat) ;

- Lotissement « **Le Clos des Ecureuils** »

Rue Jean Ferrat

- Lotissement « **Le Castellois** »

Rue de la Ballastière

- Lotissement « **Le Clos du Commerce** »  
Le Clos du Commerce

► **Conditions de vente des parcelles du lotissement « Le Clos du Commerce »** : Après exposé sur les conditions de vente des lots 2 – 3 – 4 et 5 à la SCCV AD-MD au prix de 184 950 €, le conseil mandate le Maire pour mener à bien les mises au point de la promesse de vente, de la vente et signer lesdits documents. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.  
Adopté à l'unanimité des membres présents.

► **Ecran anti bruit** : acquisition d'un ensemble de 3 parcelles de long de l'A84 représentant 8 926 m<sup>2</sup> environ. Les documents d'arpentage définiront précisément les diverses surfaces en jeu. L'ensemble fera l'objet d'échanges entre 3 parties : commune, SAFER, UDAF. Le prix principal de la rétrocession sera de 15 290 € environ sur la base 8 926 m<sup>2</sup> auxquels s'ajouteront les frais de notaire évalués provisoirement à 1 560 €. Les montants définitifs seront arrêtés au vu du document d'arpentage en cours de signature.  
Adopté à l'unanimité des membres présents.

► **Réduction de l'emprise de l'ancienne voie de Caen** : l'extrémité de l'ancienne voie de Caen a pour seul usage la desserte d'une seule parcelle agricole et n'a d'utilité que pour un seul usager. Ce chemin se termine en cul de sac et ne fait pas partie d'un itinéraire de promenade ou de randonnée à caractère supra communal. Par conséquent, le conseil municipal autorise la réduction d'emprise de l'ancienne voie de Caen selon le document d'arpentage et le retour dans le domaine privé de la commune de ladite section. La précédente délibération du 15 octobre 2013, comportant une erreur matérielle est abrogée par la présente délibération.  
Adopté à l'unanimité des membres présents.

► **Rapport évaluation de la CLECT sur les charges transférées de l'éclairage public du boulevard périphérique** : Suite à l'intégration du syndicat d'éclairage de la voie périphérique de l'agglomération caennaise à Caen la Mer à partir du 01.01.2014, vu le rapport n°9 de la CLECT sur l'évaluation de charges nettes transférées pour les communes de Bretteville s/Odon, Caen, Carpiquet, Cormelles le Royal, Eterville, Fleury s/Orne, Hérouville St-Clair, Ifs, Louvigny et Mlondeville, vu le montant de la contribution annuelle fixé pour chaque commune membre, le conseil municipal approuve la décision de la CLECT en date du 28.11.2013.  
Adopté à l'unanimité des membres présents.

► **Rétrocession des voiries, réseaux divers créés sur le lot 24 du lotissement le Lieu Castel** : par courrier en date du 31 décembre 2013, Calvados Habitat, demande la rétrocession à la commune de la pénétrante créée à l'occasion de la construction de 20 logements sur le lot 24. Le conseil donne son accord pour cette rétrocession des VRD internes après réception des travaux.  
Adopté à l'unanimité des membres présents.

## QUESTIONS DIVERSES

- Effectifs écoles : le conseil municipal a pris note du constat de l'académie des effectifs prévisionnels à la rentrée 2014 :

- 76 élèves en élémentaire - 49 élèves en maternelle

- Activités périscolaires : les communes qui ont mis en place ces activités à la rentrée 2013 ont été conviées à une réunion au Lycée Fresnel le 26 novembre 2013. Elles pourraient prétendre à une aide de la CAF de 0,50 € par enfant et par jour avec effet rétroactif sous certaines conditions et selon les fonds disponibles.

- Composteurs : la communauté d'agglomération Caen la Mer va mettre des composteurs à disposition des ménages. Une réunion publique d'information aurait lieu les 17 et 18 juin 2014. L'information à la population sera faite par Caen la Mer et SYVEDAC (syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets ménagers de l'agglomération caennaise). Des sacs de compost de 20 l, en nombre limité, pourront également être fournis .

- Ordures ménagères : confirmation par Caen la Mer du ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes les jours fériés.

- CLSH – RAM : une demande écrite réclamant les conventions a été adressée aux maires de Verson et Tourville s/Odon. A ce jour, pas de réponse.

- Commissions ENVIRONNEMENT et TRAVAUX, réunion prévue le 22/01/2014, notamment pour étudier l'aménagement du parking face à l'église.
- Vœux au personnel : le 16/01
- Modification éclairage église : l'arrêté du 25 janvier 2013 nous oblige à réduire l'illumination des façades des bâtiments publics. Le nécessaire pour notre église sera fait semaine trois.
- Le choix des futures plantations pour l'été dans la commune a été fait
- Chantier de la future boulangerie : respect des délais.
- Pose provisoire des plaques de rues dans le lotissement Lieu Castel.

***L'adjointe déclare la session close. La Séance est levée à 22 h 15 minutes.  
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 4 Février 2014 à 20 h30.***